



Apprenti en fonction public harcèlement moral

Par **Gabi ka**, le **04/12/2018** à **10:03**

Bonjour,

Je vous contact car je ne sais plus quoi faire pour résumer. Je subis depuis le début dans de mon apprentissage des commentaires néfastes qui sont répétitif et qui nuit à mon travail et à mon apprentissage. Au début c'était des petits commentaires mineurs, ensuite des moquerie du au bêtises que je faisais et ensuite c'était tout simplement du manque de respect. Suite à cela j'ai fait un mail à ma direction j'ai eu un entretien, puis un deuxième entretien hier. Je ne me suis pas représenter car j'avais des preuves par écrits et que je pensais que mon établissement pourrais me défendre un minimum. Au contraire, le chef le DSI m'as fait passer pour une cinglés il a retourné la situation en disant que je n'étais pas compétente. Je tiens à préciser que je suis apprenti quand même et mon école ne ma pas défendu non plus à l'école je n'ai aucun problème mais en entreprise c'est problématique je le sais. Et ma demande principalement était un changement de tuteur, au final je n'ai eu que deux propositions a cette entretiens c'est soit il met fin à mon contrat et tout s'arrête donc 1,5 ans dans le vent ou alors je capitule je passe outre le problème avec mon tuteur puis je me démène pour avoir plus de compétences et il me donne une deadline j'ai jusqu'au 21 janvier. Si le 21 je n'ai pas assez de compétences ils mettent fin à mon contrat. Au final, le harcèlement moral n'a pas été traiter et ma demande de changement à été aussi balayer. Il a défendu son agent comme jamais, je ne pouvais rien dire sur son agent sinon c'est comme si je remettais en questions ces compétences. Les preuves que j'avais il me les a ri au nez et ma dit que j'avais du temps à prendre note de ce que mon tuteur disait. M'enfin je me suis fait guillotiné sur place, depuis je me pose la question que puis-je faire. Vue comment ils ont balayer mon problème je sais pas si je peux continuer à travailler la bas. Je souhaite si possible changer en cours d'année d'entreprise aussi mais l'école m'avait dit que c'était trop tard. Mais moi cette situation est difficile et j'hésite à m'arreter.. mais mon année ne sera pas validé.

Voici le mail :

[citation]Bonjour,

Serait-il possible d'avoir un entretien car je souhaiterais changer de tuteur en entreprise. Nous sommes constamment en désaccord depuis le début. Il y a énormément de fait, que je pourrais vous dire, récemment c'est de la discrimination ou de harcèlement moral. Je suis constamment rabaissé pendant mon travail.. et je n'arrive plus vraiment à travailler correctement à cause de l'ambiance et la tension entre mon tuteur. Je souhaite vraiment changer de tuteur même s'il faut que j'aille dans un autre département. Je me suis totalement écrasé pour pouvoir arriver à être dans son sens. Mais à chaque fois, ça ne va pas. A l'heure actuelle je suis sous traitement car je prend des médicaments pour ne pas me sentir mal au

travail. Ce jeudi, nous avons eu encore un petit accrochage, suite à une perte de données. Je me suis fait incendié il m'a dit que je n'étais pas compétente, qu'il se demandait ce que je fait ici, et que je n'étais pas faite pour l'informatique .. A ce moment la, J'étais réellement au bord du gouffre. Ce n'est pas la première fois qui me parle comme ça, mais la c'était trop pour moi. J'ai eu la boule au ventre toute la matinée mais à cause du stress et du fait que je me sens pas bien quand je suis sous stress ou pression. Je suis parti vomir et j'ai demandé à rentrer chez moi car je ne me sentais pas bien, j'ai consulté pour la seconde fois le médecin, il est au courant de ce qu'il se passe au travail ainsi que mes proches. C'est la raison pour la quel je souhaite changer de tuteur, je suis à bout de nerf. Et je n'y peux rien car il le dit lui-même, c'est lui le chef c'est lui qui décide tant que je suis son apprenti je ne peux dire non. Et ce qui n'est pas acceptable, c'est du fait qu'il joue de son pouvoir de "chef" surtout pour me dire qu'il avait entendu des échos sur moi qu'il aurait du appeler mes anciens employeurs pour se renseigner sur moi. Il m'a aussi confisqué mon téléphone en entreprise, car selon lui je l'utilisais beaucoup alors je lui ai demandé si je pouvais l'éteindre uniquement, il m'a répondu que non il voulait mon téléphone dans son casier. J'étais la seule à faire ça et personne d'autre. Je ne suis plus à l'école pourtant il m'a pris mon téléphone car il est "chef". Aujourd'hui, je suis à bout vue tire la sonnette d'alarme car j'ai vraiment essayé de faire pour que ça fonctionne à cause de cette histoire j'ai totalement perdu confiance en moi, sa me brise, sa fait tellement longtemps que je suis dans cette situation que je sais même plus si c'est du harcèlement moral, du racisme ou de la discrimination. Ce sont les personnes qui me côtoie qui me dise de faire le nécessaire pour me sortir de la car ce n'est pas normal de vivre ainsi en entreprise.[/citation]

Cordialement,

Gabi

Par **P.M.**, le **04/12/2018 à 12:02**

Bonjour,

Si je comprends bien, vous demandez un entretien à la direction mais vous ne vous y présentez pas et les seuls éléments que vous avez ce sont vos dires contre ceux du tuteur, donc ce ne sont pas des preuves formelles...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...

Par **Gabi ka**, le **04/12/2018 à 12:49**

Bonjour,

J'ai été déjà au deux rendez vous en faite et je ne me suis pas faite représenter et un témoignage contre un supérieur hiérarchique c'est délicat. Après je ne suis pas très syndicat mais la les deux rendez ce sont passer la il me menace de m'éjecter mais je me pose la question en tant qu'apprentie a la fonction publique peuvent t-il me vire comme sa ?!

Par **P.M.**, le **04/12/2018 à 13:58**

Je ne sais pas si par représentée, vous entendez assistée...

Je ne vous ai pas parlé de syndicat car les Représentants du Personnel ne sont pas forcément syndiqués, en tout cas, cela aurait pu vous servir la preuve...

Le contrat d'apprentissage, en dehors d'un commun accord des parties, ne peut être rompu, à ma connaissance, que par décision du Conseil de Prud'Hommes en cas de faute grave ou de manquement aux obligations...

Par **Gabi ka**, le **04/12/2018 à 17:25**

Ok tres bien quand vous dite manquement a mes obligations c'est a dire ?

Par **P.M.**, le **04/12/2018 à 18:48**

Cela peut être un manquement aux obligations de formation par l'employeur ou de suivre la formation par l'apprentie...

Par **Gabi ka**, le **04/12/2018 à 18:58**

Ok tres bien merci beaucoup. Pour votre reponse cela m'aide beaucoup.

Par **vitmanov**, le **14/12/2018 à 09:13**

bonjour, je me permets de vous solliciter afin d'avoir votre avis pour mon fils. Celui ci est en apprentissage, cela se passe très mal avec son patron (qui est connu pour son mauvais caractère et qui à déjà fait l'objet de procédure pour violence physique contre apprentis) cela va tellement mal qu'il est en ce moment en arrêt maladie. Son patron l'humilie régulièrement et le harcèle moralement. Il ne fait de travail qu'il doit faire en tant qu'apprenti. nous avons trouvé un nouveau patron mais cela sera pour sa deuxième année à partir de septembre. nous comptons nous rendre au prud'homme cette semaine. Le problème est comment faire pour ne pas perdre la première année surtout que mon fils à de bonne notes au CFA. Si on casse le contrat il va perdre sa première année ?

Par **P.M.**, le **14/12/2018 à 10:14**

Bonjour,

Je pense que pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet

en supprimant votre message sur celui-ci pour qu'il n'y ait pas de doublon...